

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
décharge et nomination de membres du conseil  
d'administration de la Faculté universitaire des sciences  
agronomiques de Gembloux**

**A.Gt 23-01-1998**

**M.B. 30-05-1998**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat et, notamment, les articles 8,14,15 et 64bis, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 septembre 1971 fixant la procédure de désignation des membres du conseil d'administration des universités et du centre universitaire de l'Etat et, notamment, l'article 27 tel que modifié par l'arrêté royal du 23 septembre 1975;

Vu la lettre de M. Jean-Pierre Vanroye en date du 23 octobre 1997;

Vu la liste double présentée par l'Interrégionale wallonne de la FGTB,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Jean-Pierre Vanroye, représentant des milieux sociaux, est déchargé de son mandat de membre du Conseil d'administration.

**Article 2.** - M. Jacques Aerts, Andenne, est nommé en qualité de membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Pierre Vanroye.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998.